

Travelling

Festival de cinéma

20 — 27 fév. 2024



Rennes Métropole

clairobscur.info

臺北市



CHARTRE DU BÉNÉVOLE

L'association s'engage

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- Lui confier dans la mesure du possible une activité conforme à ses souhaits
- Lui assurer un encadrement par un responsable d'équipe
- Lui confier une écoute bienveillante et attentive
- Le couvrir par une assurance adéquate.

L'activité bénévole est librement choisie. Il ne peut donc exister de liens de subordination, au sein du droit du travail, entre l'association Clair Obscur et ses bénévoles mais ceci n'exclut pas le respect des engagements communs.

Le bénévole s'engage

- Se sentir responsable et solidaire de l'association et de son festival
- Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle, avec les autres bénévoles et les salariés
- Respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur de l'association Clair Obscur notamment et surtout sur les valeurs d'accessibilités et d'inclusivités avec une attention particulière sur la lutte contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels
- Respecter l'engagement bénévole en fonction des missions et horaires définies en amont du festival.



association
CLAIR OBSCUR